



BULLETIN D'ADHÉSION 2020

Association déclarée Mutuelle SCIC

Contact national : Fadila BAKLI fadila.bakli@acepp.asso.fr

Nom

Adresse du siège

Code Postal Ville

Téléphone

Email (Majuscule)

Adresse du site internet

N° de SIREN¹ (9 chiffres)

Présidence

C'est à cet email que l'Acepp Nationale communique les informations (lettres, accès au site....)

Vous adhérez au réseau ACEPP en tant que :

			Cochez
Membre actif	Vous êtes signataire de la Charte pour l'accueil de l'enfant ou de la Charte des initiatives parentales	Vous serez Électeur en Assemblée générale et Éligible au Conseil d'administration et Bureau de l'Acepp	<input type="checkbox"/>
Membre associé	Vous n'êtes pas signataire de l'une de nos chartes	Vous serez Électeur en Assemblée générale mais pas Éligible au Conseil d'administration ou au Bureau de l'Acepp	<input type="checkbox"/>

Vos activités (plusieurs réponses possibles). Si l'association gère plusieurs sites, indiquez le nombre.

	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre
Multi Accueil, Halte crèche		Micro crèche PSU		Crèche d'entreprise		Jardin d'enfants	
Crèche parentale		Micro crèche PAJE		Ludothèque		Relais assistants maternels	
Crèche familiale		Structure itinérante		Lieu d'accueil enfants parents		Maison d'assistants maternels	
Groupe de parents		Atelier enfants parents		Université Populaire de PARENTS		Maison d'assistance maternels	
Café de parents		Lieu passerelle		Cantine		Accueil Loisirs/ périscolaire	

Votre implantation :

Urbain

Rural

Quartier Politique de la Ville

Nombre d'adhérents de votre association (à jour de leur cotisation au 31/12/2019) : _____

Êtes-vous adhérent à (uniquement si vous payez une cotisation) :

UDAF

URIOPSS

SNAEC SO

Un autre réseau :

Si Oui, précisez (CSF, Familles Rurales, Fédération des centres sociaux, Urscop...) -----

¹ Le numéro de SIRET nous permet de communiquer plus facilement avec la SMACL (Pour les associations qui souhaitent profiter du contrat collectif Assurance ACEPP/SMACL) et Elisfa- si plusieurs établissements, nous indiquer celui du siège social.

Qu'attendez-vous du réseau Acepp ?

Plusieurs choix sont possibles :

Des espaces de réflexions et d'élaboration	<input type="checkbox"/>
La promotion des valeurs du réseau (place des parents, coéducation, citoyenneté, diversité)	<input type="checkbox"/>
Le lien, les échanges avec les autres adhérents	<input type="checkbox"/>
Les services (assurance, mutuelle, accompagnement à la gestion, mutualisation...)	<input type="checkbox"/>
Le soutien, le conseil	<input type="checkbox"/>
L'accompagnement de projets nouveaux	<input type="checkbox"/>
La formation, le ressourcement	<input type="checkbox"/>
Autres, précisez :	

Le mois du parental

Avez-vous participé au mois du parental en 2019 OUI NON
Envisagez-vous y participer en 2020 OUI NON

Les webinaires

Avez-vous participé au moins à un webinar en 2019 OUI
Non car les thèmes ne m'intéressaient pas Non à cause de problème technique
Non car pas le temps Non – j'ai été déçu

Une ou des suggestions de thème ou d'amélioration :

Quelques informations générales

La participation des parents utilisateurs

Les parents utilisateurs du service participent à :

- | | |
|--|---|
| • Réflexion éducative <input type="checkbox"/> | • Courses, ménage, bricolage <input type="checkbox"/> |
| • Gestion <input type="checkbox"/> | • Impulsion de nouveaux projets <input type="checkbox"/> |
| • Animation d'activités enfants <input type="checkbox"/> | • Rencontres et négociation avec les partenaires <input type="checkbox"/> |
| • Autres : | |

Convention collective

Appliquez-vous ?

- Aucune convention collective
- La convention collective des acteurs du lien social et familial (ALISFA - 4 juin 1983)
- La convention collective de l'animation
- La convention collective des hôpitaux privés (1951)
- Autre :

La formation

Est-ce qu'au moins un de vos salariés a suivi une formation en 2019 ? OUI NON
Est-ce qu'au moins un des bénévoles a suivi une formation en 2019 ? OUI NON
À qui réglez-vous votre contribution pour la « formation continue » ? Uniformation
UNIFAF
Autre : préciser

Des précisions sur vos activités

Nous vous invitons pour les associations qui gèrent plusieurs activités de dupliquer cette double page pour nous décrire chacune de vos activités.

Ne répondez pas aux questions qui n'ont pas de sens (par exemple l'application de la PSU pour un RAM).

Le nom de cette activité (pour que nous puissions les distinguer) :

Email de contact (cette adresse permettre à l'Acepp Nationale de vous transmettre les informations nécessaires)

C'est un(e) :

- | | | | |
|---|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> crèche, halte, multi accueil | <input type="checkbox"/> Crèche d'entreprise | <input type="checkbox"/> LAEP | <input type="checkbox"/> Jardin d'enfants |
| <input type="checkbox"/> Crèche parentale | <input type="checkbox"/> Micro crèche PSU | <input type="checkbox"/> Accueil de loisirs/périscolaire | <input type="checkbox"/> Relais Assistants Maternels |
| <input type="checkbox"/> Crèche familiale | <input type="checkbox"/> Micro crèche PAJE | | <input type="checkbox"/> Maison d'assistants maternels |

Capacité d'accueil :

Le projet intègre-t-il les spécificités suivantes ?

- | | | | |
|--|--------------------------|---|--------------------------|
| • Horaires atypiques | <input type="checkbox"/> | • Combinaison entre accueil individuel et collectif | <input type="checkbox"/> |
| • Accueil d'enfants porteurs de handicap | <input type="checkbox"/> | • Accueil de la diversité | <input type="checkbox"/> |
| • Projet intergénérationnel | <input type="checkbox"/> | • Éco pratiques (développement durable) | <input type="checkbox"/> |
| | <input type="checkbox"/> | • « Vente » de places à une ou des entreprises / administration | <input type="checkbox"/> |
| • Service itinérant | | | |

Les liens avec la commune ou l'intercommunalité

En 2019, la forme de contractualisation était :	Subvention	<input type="checkbox"/>
	Délégation de service public (DSP) ou marché public	<input type="checkbox"/>
Le Local	mis à disposition par la commune	<input type="checkbox"/>
	Loué auprès d'un privé	<input type="checkbox"/>
	Loué auprès d'un bailleur social	<input type="checkbox"/>
	L'association est propriétaire	<input type="checkbox"/>
Cette action est financé par :	Une seule commune	<input type="checkbox"/>
	Plusieurs communes	<input type="checkbox"/>
	Intercommunalité, communauté de communes...	<input type="checkbox"/>
	Dans le cadre d'un Contrat enfance jeunesse	<input type="checkbox"/>
Est-ce que votre municipalité ou regroupement de communes envisage une Délégation de service public (DSP) ?		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Avez-vous du personnel mis à disposition par la commune		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Etes-vous intégré dans un guichet unique ?		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> en cours <input type="checkbox"/>

Le décret d'août 2000¹ (corrigé en 2010) pour les établissements d'accueil de jeunes enfants

- | | | | |
|--|------------------------------|---|--------------------------|
| Êtes-vous en conformité avec ce texte ? | OUI <input type="checkbox"/> | | |
| Je ne sais pas | <input type="checkbox"/> | Non car absence de Médecin référent | <input type="checkbox"/> |
| Non à cause de la qualification du personnel | <input type="checkbox"/> | Non car nous n'arrivons pas à respecter Le taux d'encadrement | <input type="checkbox"/> |
| Autres : | | | |

Quelques éléments financiers en 2019²⁾ – Cette partie du questionnaire peut être renvoyée plus tard.

Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre à ce questionnaire votre état CAF.

Total des dépenses en 2019

Le résultat 2019

Déficit de :

Excédent de :

Nombre d'heures facturées

Nombre d'heures réalisées

Coût de l'heure

Le nombre d'emplois aidés en 2019

Financement du conseil départemental

OUI NON

Le budget 2020 s'annonce

Très difficile Difficile Normal

En 2019, Avez-vous bénéficié du Fonds public ou territoire ou d'une aide exceptionnelle de la Caf ?

OUI NON

Les familles accueillies – les enfants en situation de handicap

Dans le cadre de mesures favorisant l'accueil des enfants en situation de pauvreté, une connaissance plus fine des participations financières des familles va être recherchée par les Caisses d'allocations familiales. Pour être en mesure de croiser leurs éléments avec ceux du réseau, nous vous demandons de nous communiquer :

Le nombre total de familles accueillies en 2019 :

Le nombre de familles payant moins de 1,00 € par heure facturée :

En 2019, pouvez nous indiquer le nombre d'enfants accueillis bénéficiaires de l'AEEH : _____

La Prestation de Service Unique CAF

Votre taux de facturation en 2019

Moins de 107 % entre 107 et 117 % plus de 117 %

Proposez-vous un forfait aux familles ?

OUI NON

Est-ce que les repas et les couches sont apportés par les familles ?

OUI NON

L'équipe salariée actuelle ⁽³⁾

Vous pouvez aussi nous envoyer copie de votre déclaration CAF ou celle envoyée au SNAECSSO

Nombre de salariés au 31/12/2019 :

Rencontrez-vous des difficultés dans le recrutement de personnel qualifié ?

NON

Oui pour les postes Direction/Responsabilité technique

Oui pour les postes Administratifs

Oui pour les postes d'Encadrement des enfants (EJE, Auxiliaire, Puéricultrice, Infirmière, Psychomotricien)

Autres : (préciser)

² Vous pouvez aussi joindre les documents présentés à un de vos financeurs (mairie, CAF...). Nous ferons la synthèse.

³ Vous pouvez aussi joindre une liste sur papier libre.

 La signature des Chartes permet d'être éligible et électeur lors de l'Assemblée générale de l'ACEPP

Charte pour l'accueil de l'enfant

L'accueil et l'éveil de l'enfant sont la raison d'être de tout lieu d'accueil.

- Chaque lieu d'accueil se doit de rechercher activement une qualité d'accueil dont les objectifs sont déterminés par l'ensemble des parents, des professionnels et des partenaires (PMI, Municipalité, ...)
- Le lieu d'accueil doit favoriser le développement de la personnalité de l'enfant et l'exploration du monde qui l'entoure.
- Tout adulte veille à expliquer à l'enfant par la parole sa vie et son environnement direct. Il écoute la parole de l'enfant et respecte ses rythmes propres ; il est attentif à son expression non-verbale.
- L'éveil culturel et artistique du jeune enfant est un élément clé de la démarche éducative. Il respecte les diversités sociales et culturelles des enfants et des familles.

Les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant

- Les parents sont invités à accompagner l'enfant et rester dans le lieu d'accueil autant qu'il est possible et nécessaire
- Le lieu d'accueil, et notamment les professionnels, encourage le questionnement, les échanges et les solidarités entre parents.
- Il facilite aussi la participation des parents dans les instances de décision et de gestion, notamment en favorisant les formations de bénévoles souhaitables.
- Les projets, éducatif et social, du lieu d'accueil sont élaborés et adaptés conjointement par les parents et les professionnels.

Les professionnels sont les garants de la qualité de l'accueil et les organisateurs de la vie quotidienne

- Les professionnels respectent, prennent en compte et valorisent les identités culturelles de chacun, adulte ou enfant.
- Ils organisent la vie quotidienne du lieu d'accueil dans l'intérêt de tous et permettent aux parents d'avoir un autre regard sur leur enfant.
- Le lieu d'accueil organise des temps d'échange entre professionnels et leur offre des perspectives d'enrichissement, notamment par la formation continue.

Le lieu d'accueil se fonde sur une démarche de citoyenneté active et solidaire

- Il permet l'accueil de toutes les familles quelles que soient leurs origines, leur culture et leur sensibilité grâce à un fonctionnement adapté.
- Le lieu d'accueil s'ouvre sur son quartier ou son village et tisse des liens et des relations dans son environnement.
- Il participe à la mise en réseau des structures d'accueil du jeune enfant, et notamment par l'ACEPP.
- Le lieu d'accueil promeut la place du jeune enfant dans la société telle qu'elle s'exprime notamment dans la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant

⁴ AG de novembre 1989 - revue en 2010

Charte des Initiatives Parentales ⁽⁵⁾

Préambule

La notion de parentalité repose sur :

- **un statut** : on devient parent dès lors que l'enfant paraît et on le reste quel que soit son âge ;
- **un lien** indissoluble et irremplaçable entre le parent et l'enfant ;
- **une fonction à remplir** : le parent est le premier éducateur tout en s'inscrivant dans une démarche de coéducation.

Elle génère **un besoin d'alliance** entre les parents pour assumer cette fonction, quelle que soit leur situation familiale.

La parentalité crée une dynamique qui comporte remise en cause, interrogations, contacts avec d'autres parents et d'autres acteurs et qui donne de l'énergie, de la force et du bonheur.

1. Les initiatives parentales sont des collectifs de parents citoyens, acteurs et solidaires

Au sein des initiatives parentales, les parents sont acteurs, citoyens et coopèrent ensemble sur des projets pour leurs enfants ou pour eux-mêmes :

- les initiatives parentales reliées au sein de l'Acepp cherchent à mettre en place des actions diverses où les parents sont acteurs, responsables et citoyens et non uniquement bénéficiaires des actions ;
- elles permettent aux parents d'être force d'initiative sur leur territoire pour favoriser le bien-être collectif des enfants et des parents ;
- elles cherchent à construire des espaces de coéducation avec les professionnels, les élus et institutions au niveau de leur territoire. Elles s'inscrivent ainsi dans une démarche de développement social local.

Les initiatives parentales sont fondées sur la solidarité entre les parents

Les initiatives parentales reliées au sein de l'Acepp permettent aux parents d'être ressources les uns pour les autres. Elles facilitent les rencontres entre parents, le partage d'expériences, l'entraide et le lien social.

Les initiatives parentales sont centrées sur une implication active des parents

Au sein des initiatives parentales, l'implication des parents s'exerce à tous les niveaux : dans l'élaboration des projets, dans la mise en place d'actions, dans l'organisation. Les parents participent aussi aux décisions et à l'évaluation des actions. Le rôle des animateurs salariés, s'ils existent, vise à faciliter cette implication et, dans ce cas, le pilotage du projet est collectif et partagé entre parents et animateurs.

2. Les initiatives parentales s'inscrivent dans une éthique de reconnaissance de la place et du rôle des parents dans toute leur diversité

Les initiatives parentales reliées au sein de l'Acepp refusent une approche de la parentalité qui valoriserait un ou des modèles dominants :

- elles s'adressent à tous les parents et recherchent la participation de tous ;
- elles reconnaissent le droit de chaque parent à être reconnu dans son rôle parental et d'exprimer son propre point de vue ;
- elles sont fondées sur la reconnaissance et la mise en valeur des ressources des parents en se décentrant de leurs éventuelles difficultés éducatives ;
- elles considèrent la parentalité comme un cheminement : « Un enfant naît un jour, un parent le devient tous les jours ». Les parents doivent pouvoir tâtonner et s'appuyer sur d'autres pour trouver leur propre manière d'être parents ;
- elles s'interdisent jugement et visée par rapport aux pratiques éducatives des parents et s'engagent à ne donner aucune information sur les familles à l'extérieur sans leur autorisation ;
- elles refusent la stigmatisation des parents sur des critères sociaux ou culturels, et/ou sur des difficultés à assumer leur rôle. Les initiatives parentales s'inscrivent en faux contre l'idée de parents soit disant « démissionnaires » et considèrent qu'il y a seulement des parents pour qui la fonction parentale est rendue parfois plus difficile en raison de leur histoire et/ou de leur contexte de vie.

3. Les initiatives parentales reliées au sein de l'Acepp se constituent en réseau

Les initiatives parentales se relient ensemble, au sein de l'Acepp, afin de promouvoir :

- les droits de l'enfant à tous niveaux de la vie sociale, économique et politique ;
- l'égalité des droits entre femmes et hommes, entre mères et pères, entre les différentes formes familiales (recomposées, monoparentales, homoparentales...);
- la prise en compte de la parentalité dans tous les aspects de la vie économique, sociale et professionnelle. Accompagner, soutenir la parentalité passe aussi par l'amélioration des conditions de vie des familles ;
- la place et le rôle des parents dans tous les lieux de vie de l'enfant en partenariat avec des professionnels ;
- la création d'espaces de débat et de co-construction des politiques éducatives associant parents, professionnels, élus.

Pour cela, les initiatives parentales interpellent, en tant qu'initiatives citoyennes, l'État, les institutions politiques et sociales, les élus locaux afin de construire des espaces de coéducation au niveau des territoires, et promouvoir la place et le rôle des parents.

⁵ Adoptée en assemblée générale du 9 octobre 2010

Les fédérations de l'Acepp

ACEPP Nationale : 01.44.73.85.20 mel : info@acepp.asso.fr site : www.acepp.asso.fr



Vos contacts dans le réseau Acepp

Département	Nom	Téléphone	Mel	Site
03/15/43/63	Acepp Auvergne	04 73 37 83 28	acepp.auvergne@gmail.com	http://www.acepp.asso.fr/acepp-auvergne/
04	Alpe Acepp 04	04 92 34 52 97	asso.alpe@orange.fr	http://www.asso-alpe.fr
05	Alpaje Acepp05	04 92 53 76 97	alpaje@alpaje-acepp05.fr	http://alpaje-acepp05.fr/
07/26	Acepp ADeHL	04 75 38 76 94	com@reseau-enfance.org	http://www.reseau-enfance.com
14/50/61	Acepp Calvados Manche et Orne	02 31 97 67 46	acepp.basse-normandie@orange.fr	
17	Acepp 17	05 46 87 20 05	Acepp17.asso@gmail.com	http://www.acepp17.com/
18	Arppe en Berry Acepp 18	02 48 30 77 95	info@arppeenberry.org	http://www.arppeenberry.org/
29	Acepp 29	02 98 55 00 57	Acepp29@gmail.com	http://www.acepp29.fr/
31	Cocagne Acepp 31	05 61 72 62 03	contact@cocagne31.org	http://www.cocagne31.org
33/47	Acepp 33/47	05 56 49 16 42	Acepp33.47@orange.fr	http://www.acepp.asso.fr/acepp-33-47
37	Achil Acepp 37	02 47 55 96 11	contact@achil.fr	http://www.achil.fr
38/73	Acepp 38/73	04 76 35 02 32	contact@acepp38.fr	http://www.acepp38.fr
46	FCP Lot Acepp 46	05 65 33 64 00	Fedecrepalot@gmail.com	http://www.creches-du-lot.fr/
64	Acepp 64	06 64 03 88 15	Acepp.64@hotmail.fr	http://www.acepp.asso.fr/acepp-64
65	Pyrene Acepp65	06 26 15 63 71	odile.peneau@aol.com	
69	Acepp Rhône	04 72 73 05 10	info@acepprhone.fr	http://acepp-rhone.fr/
74	Acepp 74	04 50 23 20 87	contact@acepp74.fr	http://www.acepp74.fr
81	Acepp 81	05 63 48 73 14	acepp81@gmail.com	http://acepp81.fr
83	Acepp 83	06 48 39 41 50	acepp83.acepp@gmail.com	http://acepp83.fr
86	Acepp 86	05 49 01 61 04	acepp86.yichalalen@orange.fr	http://www.acepp.asso.fr/acepp-86
91	Acepp 91	09 73 53 85 95	info@acepp91.org	http://www.acepp.asso.fr/acepp-91
Hauts de France	Colline Acepp	03 20 88 26 49	contact@colline-acepp.org	http://www.colline-acepp.org
Ile de France	Acepprif	01 40 09 60 60	acepprif@acepprif.org	http://www.acepprif.org

Votre cotisation 2020

La Cotisation fixe annuelle obligatoire (Cette cotisation comprend un abonnement à la Gazette pour 1 an)	35 €
+ La Cotisation variable en fonction du total des dépenses prévisionnelles 2020 Total des dépenses ⁽⁶⁾ de -----X 0,0020 ⁽⁷⁾	----- € Arrondi à l'euro supérieur
TOTAL des Cotisations (fixe + variable)	----- €
Complément d'abonnement ⁽⁸⁾ à La Gazette de l'Acepp	
<input type="radio"/> 5 exemplaires de chaque numéro	Rajouter 40 €
<input type="radio"/> 10 exemplaires de chaque numéro	Rajouter 60 €
TOTAL (Cotisation + complément d'abonnement)	----- €

50 % de cette cotisation est reversée à votre association fédérative départementale ou régionale si elle existe dans le cadre du réseau ACEPP.

Paiement par

Chèque :
 (Joindre votre règlement à l'ordre de l'ACEPP)

Virement ⁽⁹⁾:
 (Précisez le code postal et le nom de l'association lors de votre virement)

Date, signature et tampon
 Le/La Président(e) :

j'autorise l'Acepp à communiquer à notre partenaire SMACL- Assurance le mel de l'association.

⁶ Pour les associations à activités multiples, ne prendre en compte que les dépenses occasionnées par l'activité « Enfance ».

⁷ Par exemple en 2019, le total des dépenses (ou charges d'exploitation) est de 100.000 € - la cotisation est de 235 € (35,00 € + 100000 € x 0,0020).

⁸ La Gazette est votre support de communication. Abonnez-vous à suffisamment d'exemplaires pour que parents et professionnels puissent la lire et alimenter votre réflexion.

⁹ Banque : Crédit coopératif - IBAN FR76 4255 9100 0008 0028 7769 048 BIC : CCOPFRPPXXX